



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

LIGUE AUVERGE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL

430 Rue Aristide Berges
38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA)
DE HANDBALL**430 Rue Aristide Berges
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux membres de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Association CONTRACTANTE**Comité du Rhône****Personne concernée**

Monsieur SINGLA

Nature et objetMise à disposition des locaux à titre gratuit
34, Rue du 35eme Régiment d'aviation
69 500 BRON

Personne concernée

Monsieur SINGLA

Nature et objet

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Modalités

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 12.500 €

Association CONTRACTANTE

Comité de la Haute-Loire

Personne concernée

Monsieur Christian EYMARD

Nature et objet

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Modalités

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 9.194 €

Association CONTRACTANTE

Comité de Drôme Ardèche

Personne concernée

Monsieur Franck ROBERT

Nature et objet

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Modalités

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 6.650 €

Association CONTRACTANTE

Comité de Haute Savoie

Personne concernée

Madame Valérie CORDURI-DAVIET

Nature et objet

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Modalités

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 15.065 €

Association CONTRACTANTE

Comité de l'Allier

Personne concernée

Monsieur Jean-Luc MORENO

Nature et objet

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Modalités

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 3.957 €

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité du Puy de Dôme

Monsieur Patrick PEAN

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 9.343 €

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité de la Loire

Monsieur Jean-Pierre DEFOUR

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 7.468 €

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité de Savoie

Monsieur Paul BARATA

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 3.840 €

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité de l'Isère

Monsieur Patrick PERRIN

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 8.891 €

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité de L'Ain

Monsieur Daniel SOBIERAJ

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 1.500 €

Association CONTRACTANTE

Comité du Cantal

Personne concernée

Monsieur Gerald THEATE

Nature et objet

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

Modalités

Le montant global facturé au titre de l'exercice s'est élevé à 618 €

Meylan, le 03 juin 2021

SAS BBM & Associés

**Jean-Philippe BRET
Commissaire aux Comptes**